



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION n° 2025-062 du 25 juin 2025**

**OBJET : Tarifs 2025 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots, lors de la fête foraine du carnaval et lors de l'accueil de cirques.**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 31</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 19 juin 2025</p>	<p>L'An deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b> M. BERAUD, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme GAUTHIER, M. TWISHIME, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b> Mme TAUNAY par Mme BRAQUET, M. LEVALLET par M. BERAUD, Mme JANIN par M. FICHEUX, Mme TALLEC par Mme ALMEIDA, M. FERRIE par M. FOURNIER, Mme BEAUDEQUIN par Mme GAUTHIER, M. DAVRIU-PHILIPPI par Mme PERDEREAU, Mme BLANC par Mme PERRON</p>
---	--

Mr Gabriel CRUZILLAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION n°2025-062 du 25 juin 2025**

**OBJET : Tarifs 2025 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots, lors de la fête foraine du carnaval et lors de l'accueil de cirques.**

La Ville d'Arpajon a repris la gestion de la Foire aux haricots en régie directe depuis 2016. Elle gère également la fête foraine du carnaval et l'accueil des cirques.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs de la Foire aux Haricots, de la fête foraine du carnaval et ceux appliqués aux cirques tels que présentés dans la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'animer la commune avec la foire aux haricots et la fête foraine du carnaval,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de fixer un tarif applicable pour l'accueil des cirques,

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe entre la ville d'Arpajon et la Préfecture de l'Essonne pour établir un cadre pour leur l'accueil et l'accompagnement des circassiens,

**VU** l'avis favorable de la commission Animation de la ville du mardi 10 juin 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal lors de la foire aux Haricots, la fête foraine du carnaval et l'accueil des cirques sur la plaine de jeux :

Tarifs Foire aux Haricots :

Prestation	Tarif en €	Particularités
Frais de dossier (obligatoire)	60	Gratuit pour les Arpajonnais
<b>ELECTRICITE</b>		
Électricité forfait base (obligatoire)	60	
1 kw 3 kW sup	108	
6 kW sup	214	
12 kW sup	427	
Autres puissances	Sur devis	
<b>STAND COUVERT</b>		
Sur le Bld 3x3 m	480	
Stand sous halle 3x2 m	214	
<b>EMPLACEMENT AIR LIBRE</b>		
3x2 m	161	Réservé aux petits producteurs
3x3 m	240	
3x6 m	427	

3x10 m ml sup	640 64	
<b>AUTO</b>  Emplacement 3 Véhicules (VL - 10 ml) Véhicule sup (VL - 3 ml) Tente de 3x3 m	374 108 374	
<b>MOTO</b>  Emplacement 5 motos Moto sup Tente de 3x3 m	374 86 374	
<b>VÉLO</b>  12 m2 Tente 3x3 m	214 374	
<b>RESTAURATION</b>  Stand Couvert 4x3 m Emplacement Air libre 4x3 m	961 747	
<b>BRADERIE</b>  Pour 2 jours / 3 ml (minimum)	22	
<b>FORAINS</b>  Stands :  <u>Partie forfaitaire</u> Très grand manège Manège intermédiaire Petit manège Machine type coup de poing	12 € m/l  360 300 180 50	
<b>EXTENSION TERRASSE CAFE / RESTAURANT</b>  Emplacement Tente Plancher Mobilier	7.50€/m2 aux frais réels aux frais réels aux frais réels	Applicables pour les commerçants sans autorisation annuelle

Tarifs de la fête foraine du carnaval :

Prestation	Tarif en €	Particularités
FORAINS		

Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Manège intermédiaire	240	
Petit manège	144	
Machine type coup de poing	50	

Tarifs applicables aux cirques accueillis sur la période 2025/2027 :

Prestation	Tarif en €	Particularités
<b>CIRQUES</b>		
Occupation hebdomadaire de la plaine de jeux, avenue de Verdun pour un chapiteau	450	
<u>Tarif de base composé de deux forfaits :</u>		
- forfait d'occupation hebdomadaire chapiteau		400
- forfait hebdomadaire eau - électricité et ordures ménagères		50
Supplément hebdomadaire occupation pour une ménagerie	50	

**DIT** que tous les tarifs tels que présentés seront applicables à compter de juillet 2025

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

**Adoptée à l'unanimité**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,



Christian BERAUD.